

## TABLEAU DE LA CAF

Nombre d'enfant	Vos ressources	Age de l'enfant	Montant mensuel
1	Inférieur à 21 332 € *	- 3 ans	842.84 €
		De 3 à 6 ans	421.43 €
	Entre 21 332 € et 47 405 €*	- 3 ans	726.55 €
		De 3 à 6 ans	363.28 €
	Supérieur à 47 405 €*	-3 ans	610.32 €
		De 3 à 6 ans	305.16 €
2	Inférieur 24 561 €*	-3 ans	842.84 €
		De 3 à 6 ans	421.43 €
	entre 24 561 € et 54 579 €*	- 3 ans	726.55 €
		De 3 à 6 ans	363.28 €
	Supérieur à 54 579 €*	- 3 ans	610.32 €
		De 3 à 6 ans	305.16 €
3	Inférieur 28 435 €*	- 3 ans	842.84 €
		De 3 à 6 ans	421.43 €
	Entre 28 435 € et 63 188 €*	- 3 ans	726.55 €
		De 3 à 6 ans	363.28 €
	Supérieur à 63 188 €*	- 3 ans	610.32 €
		De 3 à 6 ans	305.16 €
4	Inférieur à 32 309 €	- 3 ans	842.84 €
		De 3 à 6 ans	421.43 €
	Entre 32 309 € et 80 122 €	- 3 ans	726.55 €
		De 3 à 6 ans	363.28 €
	Supérieur à 80 122 €	- 3 ans	610.32 €
		De 3 à 6 ans	305.16 €

\* Depuis le 1er juin 2012, ce montant est majoré de 40 % si vous élevez seul(e) votre ou vos enfants

### **Cas de réduction ou de majoration des montants de la prise en charge :**

- Ces montants sont divisés par deux si vous bénéficiez du [complément de libre choix d'activité](#) versé pour un temps partiel de 50 % ou moins ;
- Sous certaines conditions, ces montants peuvent être majorés de
  - 10 % si votre enfant est gardé la nuit de 22 h à 6 h, le dimanche ou les jours fériés;
  - 30 % si vous et/ou votre conjoint est bénéficiaire de l'[allocation d'adulte handicapé](#). Cette majoration s'applique depuis le 1er juin 2012.

A noter, ces deux majorations sont cumulables.